

REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

du Jeudi 17 octobre 2019

*** Mise en place d'un Groupement de Commande entre les Communes de Guerlédan, Saint-Caradec, Le Quillio et Saint-Gilles-Vieux-Marché,**

Selon la volonté des élus, un Groupement de commande est en train de se mettre en place entre les Communes de Guerlédan, Saint-Caradec, Le Quillio et Saint-Gilles-Vieux-Marché, concernant des contrats de prestations de services et des achats.

Le Centre de Gestion des Communes de Plérin a été sollicité pour un accompagnement concernant ce projet de Groupement de commandes. Chaque Commune participerait financièrement pour la contribution à payer pour cet accompagnement. La participation de la Commune de Saint-Gilles-Vieux-Marché serait de 208 euros.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'accompagnement du Centre de Gestion de Plérin concernant le Groupement de Commande et donne son accord pour une participation financière de la Commune d'un montant de 208 euros pour les frais relatifs à cet accompagnement.

*** Contrat-groupe d'assurance statutaire pour le personnel communal ; proposition d'adhésion au nouveau contrat proposé par le Centre de Gestion à compter du 1^{er} janvier 2020**

Une consultation a été lancée par le Centre de Gestion de Plérin pour le renouvellement du contrat-groupe d'assurance couvrant les risques statutaires pour le personnel communal, pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2023. A l'issue de la procédure négociée, le Conseil d'Administration du 4 juillet dernier a attribué le marché au groupement d'entreprise conjoint constitué du courtier SOFAXIS et de la Compagnie d'Assurances CNP, après analyse et avis de la Commission d'Appel d'offres.

Le Conseil Municipal

- approuve les taux et prestations négociés par le Centre de Gestion dans le cadre du contrat-groupe d'assurance statutaire,
- décide d'adhérer à compter du 1^{er} janvier 2020 au contrat-groupe d'assurance et jusqu'au 31 décembre 2023, en optant pour les garanties suivantes :

- Contrat CNRACL	Tous risques Franchise de 20 jours en maladie et en accident de travail	Taux = 5,64 %
- Contrat IRCANTEC	Franchise de 10 jours en maladie	Taux = 0,95 %
- autorise Monsieur le Maire à signer le bulletin d'adhésion dans le cadre du contrat-groupe.

*** Vente de deux logements sociaux (situés dans le lotissement) appartenant au CIAS de Loudéac Communauté Bretagne Centre**

Loudéac Communauté Bretagne Centre a entamé une procédure de mise en vente des deux logements du CIAS situés « Cité des Lilas » à Saint-Gilles-Vieux-Marché, actuellement vacants. Un courrier de la DDTM 22 a été reçu en Mairie le 08/10/2019 concernant cette vente. Le service des Domaines a estimé les biens à 145 000 euros.

La Commune a été consultée par la DDTM de Saint-Brieuc pour émettre un avis dans un délai de deux mois à compter du jour de la réception par le Maire de la consultation par le représentant de l'Etat dans le Département.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la vente de ces deux logements situés dans la Commune, qui appartiennent à Loudéac Communauté Bretagne Centre.

*** Versement de la subvention prévue pour équilibrer le Budget Assainissement 2019**

Une avance du Budget Général de la Commune 2019 d'un montant de 6 275,93 euros avait été prévue en recettes à la section d'investissement du Budget Assainissement 2019 et en dépenses à la section de fonctionnement du Budget Communal 2019.

Le Conseil Municipal autorise le versement de cette subvention du Budget de la Commune vers le Budget Assainissement.

*** Tarifs de redevance d'assainissement collectif pour l'année 2020**

Le Conseil Municipal décide de maintenir les tarifs de redevance de l'assainissement collectif pour l'année 2020, à savoir :

part fixe = 128 € TTC part variable = 1,40 € TTC du m³

*** Participation communale pour la destruction des nids de frelons asiatiques**

Comme en 2018, le Conseil Municipal décide de prendre en charge 25 % du montant de la facture de destruction d'un nid de frelons asiatiques, dans la limite de 150 euros par opération.

La facture devra être payée par le particulier, qui s'adressera ensuite à la Mairie pour le remboursement partiel.

*** Achat d'un véhicule communal**

Etat donné la vétusté de la voiture communale, le Conseil Municipal décide d'acquérir à un particulier un véhicule CITROËN Jumpy, au prix de 6 500 euros TTC.

*** Proposition d'achat d'un abribus**

Le Conseil Municipal décide d'acheter un abri-bus à la Société COMAT &VALCO, pour un montant de 2 723 euros HT, soit 3 267,60 euros TTC.

*** Achat d'un abri pour les oies**

Un abri pour les oies va être acheté pour la somme de 1 086 euros.

*** Demande de participation aux frais de fonctionnement pour un enfant scolarisé à l'école publique de Saint-Nicolas du Pélem, au cours de l'année scolaire 2018-2019**

Le Conseil Municipal décide de verser à la Commune de Saint-Nicolas du Pélem une participation d'un montant de 528,33 €, pour les frais de fonctionnement de l'école publique de Saint-Nicolas du Pélem, pour un enfant qui y était scolarisé au cours de l'année scolaire 2018-2019.

*** Demande d'aide financière de l'amicale laïque de Saint-Nicolas du Pélem pour un séjour pédagogique au ski pour un enfant de la Commune**

Le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à une demande de participation financière de l'Amicale Laïque de Saint-Nicolas du Pélem, pour l'organisation d'un séjour pédagogique de ski en Janvier 2020, pour un enfant de Saint-Gilles.

*** Déploiement des compteurs Linky : information**

ENEDIS a informé la Mairie du déploiement des nouveaux compteurs Linky prochainement dans la Commune, sachant que notre Département est déjà équipé à plus de 70 %. La pose s'effectuera à Saint-Gilles-Vieux-Marché selon le calendrier suivant à partir de l'année prochaine : 268 compteurs en avril 2020 et 4 en août 2020.

*** Travaux de voirie 2019**

Les travaux de voirie 2019 devraient débuter à la fin du mois d'Octobre par la Société SPTP de Ploufragan.

*** Repas du CCAS**

Le repas du Centre Communal d'Action Sociale aura lieu le lundi 11 novembre 2019 à 12H00 au Restaurant de la Vallée de Saint-Gilles-Vieux-Marché.

Les personnes âgées de 65 ans et plus qui n'auraient pas reçu d'invitation sont priées de se faire connaître en Mairie.